

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 06/09/16
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/09/16
Affichage le : 26/10/16
Transmission préfecture le : 26/10/16
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20161014-lmc194829-DE-1-1
Du : 26/10/16
Délibération exécutoire le : 26/10/16

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

**POLITIQUE A05 LOGEMENTS
YVELINES/RÉSIDENCES****APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC
ATTRIBUTION DE DEUX PASS POUR LA RÉALISATION DE
RÉSIDENCES ÉTUDIANTES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 septembre 2013 relative à la démarche Yvelines/Résidences, réaffirmée par la délibération du 19 juin 2015, approuvant son règlement et autorisant M. le Président du Conseil départemental à signer les PASS Yvelines/Résidences, déclinaisons opérationnelles des contrats signés avec chaque EPCI,

Vu la délibération du 20 décembre 2013 relative à l'adoption d'un PASS Yvelines/Résidences d'un montant de 290 000 € pour la réalisation d'une pension de famille de 29 places sur la commune de Jouy-en-Josas,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Versailles du 29 septembre 2016 approuvant le PASS Yvelines/Résidences pour la résidence étudiante des Chantiers et autorisant M. le Maire de Versailles à signer le PASS,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Viroflay du 29 septembre 2016 approuvant le PASS Yvelines/Résidences pour la résidence intergénérationnelle Amédée Dailly et autorisant M. le Maire de Viroflay à signer le PASS,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc du 11 octobre 2016, approuvant le contrat Yvelines/Résidences et autorisant M. le Président de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc à le signer,

Vu la délibération du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc du 13 octobre 2016 approuvant les PASS Yvelines/Résidences pour la résidence étudiante des Chantiers située à Versailles et la résidence intergénérationnelle Amédée Dailly située à Viroflay et autorisant M. le Président de la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc à les signer,

Vu le dossier de demande de subvention adressé le 22 juillet 2015 par l'Association Habitat et Humanisme pour la création de 17 logements en résidence intergénérationnelle, situées au n°46 de la rue de Amédée Dailly sur la commune de Viroflay,

Vu le dossier de demande de subvention adressé le 17 septembre 2015 par l'Office Public de l'Habitat Versailles Habitat pour la création de 68 places en résidence étudiante, situées au n°2 de la rue de l'Abbé Rousseau au sein du quartier des Chantiers sur la commune de Versailles,

Vu les courriers du 19 janvier 2016, du 9 juin 2016 et du 21 juillet 2016, échangés entre le Conseil départemental et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc concernant la programmation du contrat Yvelines/Résidences,

Considérant que le logement constitue une priorité des Yvelinois et par conséquent du Conseil départemental des Yvelines,

Considérant le déficit d'offre en logements spécifiques à destination des publics cibles du Département et la nécessité de le combler pour permettre à tous les Yvelinois de réaliser un parcours résidentiel satisfaisant sur le territoire,

Considérant la nécessité d'accompagner les collectivités pour garantir l'opérationnalité de leurs projets,

Considérant que le contrat Yvelines/Résidences négocié avec la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et que les deux PASS Yvelines/Résidences proposés dans la présente délibération, correspondent aux objectifs portés par le Département dans le cadre de la démarche Yvelines/Résidences,

Considérant que ces deux projets de résidences justifient, de par leur qualité, un appui financier du Département,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Sa Commission Aménagement du Territoire et Affaires rurales entendue,

Sa Commission des Finances, des Affaires européennes et générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE le contrat Yvelines/Résidences entre la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et le Conseil départemental des Yvelines, joint à la présente délibération (Annexe 1).

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer le contrat Yvelines/Résidences avec la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, définissant une programmation de 567 places en logements spécifiques dédiés aux publics cibles du Département dans le cadre de la démarche Yvelines résidences.

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble des PASS Yvelines/Résidences qui découleront du présent contrat dont les deux PASS approuvés par la présente délibération.

PRECISE que le Département réserve une enveloppe financière d'un montant de 4 295 000 € pour la réalisation des projets de résidences de ce contrat, dont 290 000 € ont déjà été engagés par délibération du 20 décembre 2013 pour la réalisation d'une pension de famille à Jouy-en-Josas et dont 612 500 € sont engagés par la présente délibération pour la réalisation de la résidence étudiante des Chantiers à Versailles (PASS avec l'OPH Versailles Habitat) et de la résidence intergénérationnelle Amédée Dailly à Viroflay (PASS avec l'Association Habitat et Humanisme).

APPROUVE un PASS avec l'OPH Versailles Habitat, d'un montant de 442 500 € pour la création d'une résidence étudiante de 68 places située au n°2 de la rue de l'Abbé Rousseau au sein du quartier des Chantiers à Versailles (Annexe 2).

PRECISE que la subvention sera versée à l'OPH Versailles Habitat, sous réserve du respect des conditions stipulées dans le PASS et sur demande du bénéficiaire pour un acompte de 50 % du montant de la subvention versée sur justificatifs de réalisation de 50 % des dépenses prévues. Le solde sera versé à la fin des travaux, sur présentation de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux, d'une fiche descriptive de l'opération et après la réalisation d'une visite de la structure.

APPROUVE un PASS avec l'Association Habitat et Humanisme Ile-de-de-France, d'un montant de 170 000 € pour la création d'une résidence intergénérationnelle de 17 logements située au n°46 de la rue de Amédée Dailly à Viroflay (Annexe 3).

PRECISE que la subvention sera versée à l'Association Habitat et Humanisme Ile-de-France, sous réserve du respect des conditions stipulées dans le PASS et sur demande du bénéficiaire pour un acompte de 50 % du montant de la subvention versée sur justificatifs de réalisation de 50 % des dépenses prévues. Le solde sera versé à la fin des travaux, sur présentation de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux, d'une fiche descriptive de l'opération et après la réalisation d'une visite de la structure.

DIT que la subvention attribuée à l'OPH Versailles Habitat d'un montant de 442 500€ sera imputée au chapitre 204, article 2041782 du budget départemental.

DIT que la subvention attribuée à l'Association Habitat et Humanisme d'un montant de 170 000€ sera imputée au chapitre 204, article 20422 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 14 octobre 2016

YVELINES/RÉSIDENCES
APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION VERSAILLES GRAND PARC
ATTRIBUTION DE DEUX PASS POUR LA RÉALISATION DE
RÉSIDENCES ÉTUDIANTES ET INTERGÉNÉRATIONNELLES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Marie-Célie Guillaume, Yves Vandewalle.

Procurations (5) : Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Philippe Benassaya à Sonia Brau, Christine Boutin à Georges Bénizé, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin.